



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service territoire et urbanisme**

Montpellier, le **24 JUIN 2024**

Affaire suivie par : STU/AP
Téléphone : 04 34 46 61 03
Mél : ddtm-stu@herault.gouv.fr

AR : 1A 199 102 0386 9

REÇU LE
28 JUIN 2024
MAIRIE de PERET

Madame la maire,

Par courrier du 28 mai 2024, reçu dans mes services le 3 juin 2024, vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) communal approuvé le 11 octobre 2019, dont l'objet est de supprimer une partie de l'emplacement réservé n° 2 sur le règlement graphique du PLU.

Le dossier appelle de ma part une observation.

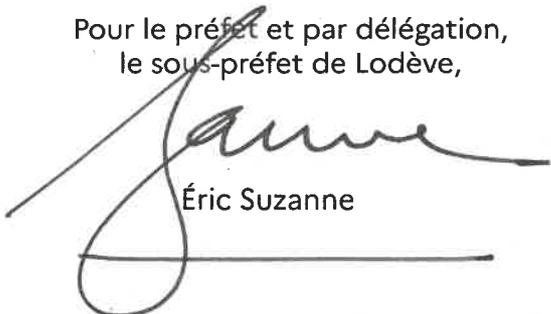
Bien que le projet relève d'une erreur matérielle dans le PLU approuvé, la suppression d'une partie de l'emplacement réservé augmente légèrement les possibilités de construire dans la zone UC du PLU. Une procédure de modification simplifiée ne pouvant permettre d'augmenter de plus de 20 % les possibilités de construire dans une zone du PLU, il conviendrait de justifier davantage ce point dans le dossier, en précisant notamment la surface de l'emplacement réservé supprimée.

Je vous engage donc à prendre en compte l'observation ci-dessus après la mise à disposition du public.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Lodève,


Eric Suzanne

Madame Isabelle SILHOL
Maire
Hôtel de ville
Rue Claude Debussy
34800 PERET

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34